



Menace abandon de poste salarié association

Par **miniyouki38**, le **09/01/2018** à **11:14**

bonjour,

notre association à 2 salariés. Jusqu'au mois de décembre, les salariés étaient indemnisés de leurs trajets "domicile-travail". C'était un accord verbal. Suite à des problèmes économiques, le président et moi-même (le trésorier) avons décidé de ne plus payer cette indemnité (un salarié ayant la possibilité de les déduire de ses revenus). Nous avons rencontré début décembre les 2 salariés et aucun n'a émis d'objection.

En ce début d'année l'un d'entre eux nous a envoyé un mail en exigeant de passer son salaire de 26€ net de l'heure à 43€ net de l'heure sans quoi elle ne reprendrait pas ses cours. Elle est prof de danse.

Que doit-on faire? on ne peut financièrement pas assurer un tel salaire. Elle nous a écrit hier (lundi soir). Les cours sont censés reprendre ce jeudi.

Que faire face à elle? face aux adhérents?

je vous remercie pour votre aide.

Par **amajuris**, le **09/01/2018** à **11:40**

bonjour,

laissez-la mettre sa menace à exécution.

un abandon de poste est une très mauvaise solution pour le salarié car ce faisant, vous n'êtes

pas obligé de la licencier, ce faisant son contrat de travail existe toujours, vous lui ferez des feuilles de paie à zéro.
dans cette situation, elle peut démissionner.
salutations

Par **miniyouki38**, le **09/01/2018** à **11:44**

c'est ce que j'ai pensé. faut il lui faire une réponse par courrier pour la prévenir que nous ne pourrions pas accepter sa demande?

Par **amajuris**, le **09/01/2018** à **11:55**

ma réponse concernait uniquement la menace d'abandon de poste de votre salarié.
par contre, je ne peux pas répondre sur la procédure que vous avez employé vis à vis de vos salariés.
je crains que cela ne soit un peu plus compliqué qu'une simple annonce verbale sachant que vous modifiez son contrat de travail.

Par **miniyouki38**, le **09/01/2018** à **12:38**

tout d'abord un grand merci pour vos réponses.
Voici quelques détails:
la salarié était payé 21€ net déclaré (avec un contrat de travail). les frais kilométriques était un accord verbale entre elle et la vice présidente. Nous avons arrêté les frais kilométrique et en "dédomagement" nous avons augmenté son salaire à 26€ net de l'heure. tout a fonctionné en décembre.